



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surexposition aux écrans des enfants en bas âge

Question orale n° 208

Texte de la question

Mme Maud Petit appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la surexposition aux écrans des enfants en bas âge. Le programme présidentiel d'Emmanuel Macron a précisément évoqué le sujet de la prévention en terme de santé : « les dépenses actuelles de notre système de santé sont focalisées sur le curatif », hors il est indispensable d'investir sur le préventif, et conduire une « révolution de la prévention ». C'est dans cette optique qu'elle souhaiterait aborder le sujet de la surexposition aux écrans des enfants en bas âge. Si la généralisation de l'accès au numérique est une avancée technologique utile et non remise en cause, la manière de s'en servir peut poser problème : la démultiplication des écrans et leur usage intensif auraient des conséquences sur le développement du jeune enfant : retard de langage, troubles des interactions, troubles de l'attention, troubles des apprentissages, hyperactivité, déscolarisation, troubles du sommeil, de l'alimentation, du comportement (selon une étude de l'Académie américaine de pédiatrie). L'utilisation abusive de tablettes et smartphones retarderait ainsi le développement normal d'un enfant, censé développer parallèlement ses capacités intellectuelles, ses facultés sensorielles et ses capacités physiques. À ce jour, en France, il n'existe pas d'étude spécifique sur l'impact de la surexposition aux écrans, mais de nombreux professionnels de santé (pédopsychiatres, pédiatres, orthophonistes) alertent régulièrement les pouvoirs publics à ce sujet, et réclament davantage d'actions de prévention et d'information du grand public, notamment. Elle lui demande quelle est sa position à ce sujet et comment compte agir le Gouvernement face à cette question.

Texte de la réponse

SUREXPOSITION DES ENFANTS EN BAS ÂGE AUX ÉCRANS

M. le président. La parole est à Mme Maud Petit, pour exposer sa question, n° 208, relative à la surexposition des enfants en bas âge aux écrans.

Mme Maud Petit. Madame la ministre des solidarités et de la santé, le programme présidentiel d'Emmanuel Macron avait précisément évoqué le sujet de la prévention dans le domaine de la santé, puisqu'on y lisait que les dépenses de notre système de santé étaient « focalisées sur le curatif », alors qu'il était indispensable d'investir sur le préventif et de conduire une « révolution de la prévention ».

C'est dans cet esprit que je souhaiterais aborder le sujet de la surexposition aux écrans des enfants en bas âge. Si la généralisation de l'accès au numérique est une avancée technologique utile que nous ne remettons pas en cause, son utilisation peut poser problème. La démultiplication des écrans et leur usage intensif auraient des conséquences sur le développement du jeune enfant : retard de langage, troubles des interactions, troubles de l'attention, troubles des apprentissages, hyperactivité, déscolarisation, troubles du sommeil, de l'alimentation, du comportement, selon une étude de l'Académie américaine de pédiatrie. L'utilisation abusive de tablettes et de smartphones retarderait ainsi le développement normal d'un enfant, censé développer parallèlement ses capacités intellectuelles, ses facultés sensorielles et ses capacités physiques. À ce jour, en France, il n'existe pas d'étude spécifique sur l'impact de la surexposition aux écrans, mais de nombreux professionnels de santé,

des pédopsychiatres, des pédiatres, des orthophonistes, alertent régulièrement les pouvoirs publics à ce sujet, et réclament davantage d'actions de prévention et d'information du grand public, notamment.

Madame la ministre, quelle est votre position à ce sujet ? Comment le Gouvernement compte-t-il agir ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame Petit, vous soulevez ce qui est devenu depuis quelques années un problème majeur de santé publique. Vous le savez, le Gouvernement a fait du renforcement de la prévention un axe majeur de sa politique, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2018-2022 : le Premier ministre a rendu public hier un plan de prévention.

Le traitement de la problématique importante de la surexposition aux écrans des enfants en bas âge et de ses effets négatifs sur leur développement s'inscrit tout à fait dans cette approche. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et moi-même en discutons régulièrement.

L'usage des écrans dès le plus jeune âge vise à créer une dépendance précoce à la télévision. Ce danger a pour conséquences chez le nourrisson des troubles du développement et des risques d'hyperactivité – vous l'avez souligné. Le Gouvernement est très attentif à cette question ; il a déjà pris des mesures et en prendra de nouvelles.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui s'appuie sur un avis d'experts publié par le ministère chargé de la santé, relatif à l'impact des chaînes télévisées sur le tout petit enfant de zéro à trois ans, élaborera et diffusera des campagnes d'information relayées par toutes les chaînes de télévision qui viseront à rappeler que l'ensemble des programmes télévisuels ne sont pas adaptés aux enfants de moins de trois ans.

Par ailleurs, mon ministère vient de publier le nouveau carnet de santé de l'enfant, qui sera distribué à partir du mois d'avril : à plusieurs endroits, il adresse aux parents un message de prévention relatif aux écrans. De nombreux pays adoptent, à destination des parents, une stratégie de communication préventive en faveur des enfants : nous recourons nous aussi à cette façon de procéder, en vue d'en faire un enjeu réel de l'éducation des enfants.

Nous devons en outre encore progresser dans la connaissance de cette question : c'est pourquoi nous mènerons des études spécifiques et resterons évidemment très attentifs à la parution de toutes données nouvelles et probantes nous permettant d'asseoir notre politique de santé publique et de renforcer encore la prévention et l'information des familles. Je pense notamment aux mesures que nous mettrons en place visant à assurer un meilleur accompagnement de la parentalité.

Le débat ne fait que commencer. La priorité ira à la prévention et à la sécurité de nos enfants. Vous pouvez compter sur moi.

M. le président. La parole est à Mme Maud Petit.

Mme Maud Petit. Madame la ministre, pour communiquer avec les parents, il serait bon d'utiliser également le biais des crèches, des haltes-garderies et des maternelles.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 208

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#)

Réponse publiée le : 28 mars 2018, page 2106

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mars 2018](#)